

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2008

N°2008/03

Présents : Mmes CORNUS, FROIDURE, GRANIER, IZARD, PENNEROUX, NOVAU, RILBA, MM. CASSAGNE, BEAUVILLE, BERGIA, DUCASSE, EBENDINGER, HOURCADE, MARIUZZO, MEYER, NOVAU, PARRA, PEYRIERES.

Procuration : Mme DELOURME à M. MARIUZZO.

Secrétaire de séance : M. Frédéric NOVAU.

La séance est ouverte à 15h00 par Monsieur Jean-Claude CASSAGNE, Maire sortant.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, le Maire constate l'absence de Madame DELOURME Cathy qui donne procuration à Monsieur Bernard MARIUZZO.

Le Maire sortant donne la présidence au membre le plus âgé du Conseil Municipal.

Monsieur Jacky DUCASSE après lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller a remis un bulletin fermé au Président.

Le Président rappelle que la majorité absolue est de 10 voix.

Premier tour de scrutin à l'élection du Maire :

Nombre des bulletins trouvés	19
Nombre de bulletins litigieux	0
Nombre de suffrages exprimés	19

A obtenu

Monsieur Jean-Claude CASSAGNE 19 voix
Monsieur Jean-Claude CASSAGNE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire par le Président de séance et a été immédiatement installé.

Le Maire propose au Conseil Municipal de porter le nombre d'adjoint au maire à 5 et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de fixer le nombre d'adjoint au maire à 5.

Le Maire fait procéder à l'élection du 1^{er} adjoint sous les mêmes formes que l'élection du maire.

Premier tout de scrutin :

Nombre des bulletins trouvés	19
Nombre de bulletins litigieux	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

A obtenu

Madame Michelle NOVAU 19 voix

Madame Michelle NOVAU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 1^{er} adjointe au maire et a été immédiatement installée.

Le Maire fait procéder à l'élection du 2^{ème} adjoint sous les mêmes formes que l'élection du maire.

Premier tout de scrutin :

Nombre des bulletins trouvés	19
Nombre de bulletins litigieux	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

A obtenu

Monsieur PARRA René 11 voix
Monsieur BERGLIA Jean-Marc 8 voix

Monsieur PARRA ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} adjoint au maire et a été immédiatement installé.

Le Maire fait procéder à l'élection du 3^{ème} adjoint sous les mêmes formes que l'élection du maire.

Premier tout de scrutin :

Nombre des bulletins trouvés	19
Nombre de bulletins litigieux	1
Nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

A obtenu

Monsieur Eugène HOURCADE 18 voix

Monsieur Eugène HOURCADE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} adjoint au maire et a été immédiatement installé.

Le Maire fait procéder à l'élection du 4^{ème} adjoint sous les mêmes formes que l'élection du maire.

Premier tour de scrutin :

Nombre des bulletins trouvés	19
Nombre de bulletins litigieux	5
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	10

A obtenu

Monsieur Jacky DUCASSE 14 voix

Monsieur Jacky DUCASSE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4^{ème} adjoint au maire et a été immédiatement installé.

Le Maire fait procéder à l'élection du 5^{ème} adjoint sous les mêmes formes que l'élection du maire.

Premier tour de scrutin :

Nombre des bulletins trouvés	19
Nombre de bulletins litigieux	1
Nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

A obtenu

Monsieur Bernard MARIUZZO 18 voix

Monsieur Bernard MARIUZZO ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 5^{ème} adjoint au maire et a été immédiatement installé.

Désignation des représentants de la commune auprès de la Communauté d'Agglomération du Muretain

Le Maire indique qu'il faut désigner deux représentants membres titulaires, et deux représentants membres suppléants, auprès de la Communauté d'Agglomération du Muretain.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des membres désirants faire acte de candidatures.

Les candidats volontaires sont :

- au titre de membres titulaires : Madame NOVAU Michelle
Monsieur Jean-Claude CASSAGNE
- au titre de membres suppléants : Monsieur Jacky DUCASSE
Monsieur Bernard MARIUZZO

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne comme représentants de la Communauté d'Agglomération du Muretain :

Comme Titulaires :

Madame NOVAU Michelle
Monsieur Jean-Claude CASSAGNE

Comme Suppléants :

Monsieur Jacky DUCASSE
Monsieur Bernard MARIUZZO

Monsieur le Maire commente aux membres du Conseil Municipal deux tableaux retraçant :

- 1) Les commissions communales en expliquant leurs fonctions et leurs périodicités
- 2) Les désignations des délégués aux structures intercommunales en informant les élus de l'utilité de ces syndicats ou commissions extra municipales ainsi que leur périodicité.

Monsieur BERGIA demande pourquoi il n'y a pas de Commission Petite Enfance. Il prend exemple de la Ludothèque.

Le Maire répond que la Petite Enfance n'est pas une compétence de la commune mais de la CAM et invite Monsieur BERGIA à se porter volontaire pour faire partie de la Commission Petite Enfance de la CAM s'il est intéressé par ce sujet.

Le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 21 mars 2008 à 18h00 afin de désigner les représentants de la commune aux diverses entités extra communales et mettre en place les commissions communales.

Le Maire indique que les budgets communal et du service d'assainissement seront présentés le 26 mars 2008 à 18h30 lors du Conseil Municipal réuni à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h15.